



Solde de tout compte doit-on le recevoir en main propre?

Par **Haider Christelle**, le **24/05/2017** à **13:24**

bonjour,

Je viens de démissionner de mon travail afin de commencer un nouveau poste.

Je dois rendre mes uniformes et recevoir mon solde de tout compte. Mon dernier jour est vendredi puis j'enchaîne le lundi à mon nouveau travail.

Elle m'a dit que légalement je dois venir les voir pour que cela me soit remis en main propre. Est-ce vrai?

J'ai proposé de venir le vendredi matin mon dernier jour car je finis tard elle a refusé en disant que ce n'était pas possible et de venir après mon service je finis à 19h. Est-ce normal? Puis-je venir entre midi et deux pour tout recevoir?

Merci d'avance,
Cordialement

Christelle

Par **Visiteur**, le **24/05/2017** à **14:36**

Bonjour,

un solde de tout compte se reçoit en main-propre oui; ça ne veut pas dire en liquide ! Ce sont les documents qu'on vous remet en main propre et éventuellement le chèque. Mais cela se perçoit à la fin du contrat, pas avant. Donc après votre dernière journée.

Par **P.M.**, le **24/05/2017** à **14:43**

Bonjour,

L'employeur peut attendre que vous ayez terminé votre dernier jour de travail pour vous délivrer le solde de tout compte et il est même admis que cela puisse se faire au plus tard à la date habituelle de la paie...

Ce document est quérable, cela veut dire que normalement vous devez venir le chercher...

Si j'ai bien compris, vous ne revendiquez pas qu'il vous soit payé en liquide mais de toute façon si vous devez porter un uniforme, vous devrez le conserver jusqu'au bout du service et

lors de sa remise vous pourriez recevoir votre solde de tout compte comme cela vous est proposé...